



# La Lettre Info de l'UCCF

Octobre 2020 – Lettre n° 22

Mes chers amis et chères amies,

Cette année fut très spéciale dans tous les domaines. D'abord cette pandémie qui arrivera en France en début d'année, dans le Grand Est, à Mulhouse, tout près de chez moi !

Première conséquence pour nous, le confinement, l'annulation de notre Assemblée Générale de Chauvigny et du Conseil d'Administration de la F.F.A.C.C.C. prévu à Gray.

Puis le 11 avril dernier, je vous informe de la démission surprise de notre Président Jean-Pierre Ruellé de toutes ses fonctions FFACCC et de la Présidence de l'UCCF ( sur notre demande, il reste membre du bureau). Les membres du bureau, me nomment au poste de Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Au cours du confinement et du dé-confinement, nous étions dans l'impossibilité de réserver la moindre salle pour l'organisation d'une nouvelle Assemblée Générale cette année.

Vous lirez dans le compte rendu de la réunion du bureau page 9, la solution que nous avons alors trouvée à Autun en lien avec le Forum des voyages et l'Assemblée générale de la FFACCC. Hélas là encore il fallut annuler !

**Nous allons essayer d'organiser de nouvelles Assemblées Générales (Ordinaire et Extraordinaire) sur un week-end de mars 2021. Probablement à Lalpasse (03). Nous vous confirmerons dès que possible.**

Cette année, malgré toutes ces difficultés, nous avons réussi à organiser :

- \* **une réunion de bureau le 06/10/20 au domicile de Gisèle notre Secrétaire (Compte rendu page 9)**
- \* **le contrôle des comptes des 2 derniers exercices au Camping de GEX, proche du domicile de notre contrôleur aux Comptes M. Michel Aufaure le 08/10/20. Vous trouverez ces bilans financiers page 8**

Le 31 août 2020, nous étions 1344 équipages adhérents, plus 37 !!!, c'est énorme compte tenu de cette pandémie. Nous sommes le club le plus important de la FFACCC.

357 équipages nous ont rejoints au cours de cette année 2020. Bienvenue à vous et ...surtout, restez avec nous en 2021 ! C'est beaucoup grâce à vous, si nous augmentons autant nos effectifs.

Au cours de la fin 2019 et début 2020, les membres du bureau ont participé à de nombreuses portes ouvertes chez des concessionnaires, à des salons régionaux du sud de la France. Voir page 12

Tout cela pour nous faire connaître, pour informer, et ...essayer de gagner quelques nouveaux adhérents !

Pour ce faire, nous avons investi dans du matériel : flamme, Roll Up, flyers.

Nous devons augmenter nos effectifs, c'est la priorité absolue, car nous renforçons ainsi la FFACCC ! Et nous serons mieux reconnus et mieux écoutés par les ministères et autres institutions !

Ré-adhérer avant la fin décembre. **C'est la garantie de la continuité de votre protection juridique.**

Luigi BIANCHI  
Président de l'UCCF.

Au Sommaire de cette Lettre	
Page 1 : Mot du Président	Page 11 : UCCF-FFACCC
Page 2 : Salaisons de Pradelles	Page 12 : UCCF dans les salons du Camping car
Page 3 : Les membres du bureau et associés	Page 13 : UCCF diverses informations
Page 4 : Les correspondants régionaux – Protection juridique	Page 14 : UCCF : les statuts
Page 5 : Le Mot du Président de la FFACCC	Page 15 : UCCF : les statuts
Page 6 : Les Assemblées générales	Page 16 : UCCF : le règlement intérieur
Page 7 : Les Assemblées générales : l'avenir	Page 17 : France Passion
Page 8 : L'état des finances	Page 18 : Pourquoi réadhérer...
Page 9 : L'état des finances	<b>Page 19 : Bulletin de réadhésion</b>
Page 10 : Réunion du bureau du 6 octobre	Page 20 : Orcada voyages



# Bienvenue sur l'aire de La Salaison 43

RN 88

GPS N : 44°46'30''  
E : 003°53'16''



CHARCUTERIE FAMILIALE,  
ARTISANALE & TRADITIONNELLE  
04 71 00 85 49



70 PLACES DE  
STATIONNEMENT  
GRATUITES



ACCÈS  
ÉLECTRICITÉ  
2€ LA NUITÉE



2 BORNES D'EAU  
ACCÈS GRATUIT



2 BORNES  
VIDANGE  
ACCÈS GRATUIT



ACCÈS WIFI  
GRATUIT



AIRE DE  
PIQUE NIQUE



## SéjourS Camping-cars

Organisation de SEJOURS TOURISTIQUES  
pour groupe de camping-caristes  
(20 pers. minimum)  
à la découverte de la Haute-Loire,  
l'Ardèche et la Lozère.  
DEPUIS 2010

Retrouvez-nous :

[www.salaisons-de-pradelles.fr](http://www.salaisons-de-pradelles.fr)

CONTACTEZ-NOUS  
AIRE DE LA SALAISON DE PRADELLES  
Route du Puy - 43420 PRADELLES  
Laurent MONTAGNÉ 06 79 73 51 78  
e-mail : [contact@salaisons-de-pradelles.fr](mailto:contact@salaisons-de-pradelles.fr)

Suivez-nous :



@salaisonsdepradelles

## Le Bureau de l'UCCF, c'est qui ? Comment les contacter ?

	<p><b>Président par Interim</b> Luigi BIANCHI Tél : 03 89 46 40 95 <a href="mailto:bianchiluigi@orange.fr">bianchiluigi@orange.fr</a> 12, rue Alphonse Daudet, 68390 - SAUSHEIM</p>	<p>Luigi s'occupe de la « politique » de l'association, de ce qui concerne les informations, vos problèmes, vos remarques. Il s'occupe des assemblées générales, des relances des ré-adhésions et participe au suivi du site internet et de la gestion du fichier. Il est également membre du Comité exécutif de la FFACCC chargé de l'administratif</p>
	<p><b>Communication et relations extérieures</b> Jean-Pierre RUELLÉ Tél : 07 68 66 01 13 <a href="mailto:jpm.ruelle@icloud.com">jpm.ruelle@icloud.com</a> 268 Av général de Gaulle 30330 - CONNAUX</p>	<p>Jean-Pierre rédige les documents internes, prépare la Lettre info. Il s'occupe des relations avec les partenaires et prépare les Assemblées Générales...</p>
	<p><b>Secrétaire</b> Gisèle LAPRÉVOTE Tél : 04 79 65 95 27 <a href="mailto:gis-laprevote@hotmail.fr">gis-laprevote@hotmail.fr</a> 866 route de Verlin – 73170 TRAIZE</p>	<p>Gisèle reçoit les ré-adhésions par courrier, les enregistre sur la base de données, envoie les timbres fédéraux, autocollants etc. Elle rédige les comptes rendus de nos réunions.</p>
	<p><b>Trésorier</b> Daniel COUREL Tél : 06 47 59 38 71 <a href="mailto:daniel.courel@orange.fr">daniel.courel@orange.fr</a> 28, Cassemartin 32600 L'ISLE JOURDAIN</p>	<p>Daniel aide Luigi dans la gestion des ré-adhésions par internet et pour la comptabilité, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Il le remplace lorsque Luigi est en vadrouille. Il peut également remplacer Gisèle</p>

### Membres cooptés

Ils sont cooptés en Assemblée Générale

	<p><b>Webmaster</b> Jean-Pierre BOULET <a href="mailto:webmaster@uccf-ffaccc.fr">webmaster@uccf-ffaccc.fr</a></p>	<p>Responsable du site, il met en ligne les articles envoyés par les membres du bureau, propose des informations, fait parvenir les lettres d'information. <b>C'est à lui qu'il faut vous adresser si vous avez un problème de connexion (identifiant, mot de passe, etc...).</b> Vous pouvez aussi suggérer des modifications pour votre site.</p>
	<p><b>Francis ARNAL</b> <a href="mailto:arnal.francis@bbox.fr">arnal.francis@bbox.fr</a></p>	<p>Il aide Jean-Pierre BOULET à l'encontre de votre propre assureur Auto.</p>

**Pour nous contacter, utilisez ces adresses. N'écrivez pas à la FFACCC.  
Votre courrier nous sera transmis et donc...perte de temps**

## Les Correspondants régionaux ...

Objectif : faire connaître l'UCCF et dynamiser notre club !

Ils se sont proposés pour être un lien avec les adhérents de leur région.

Ils pourront vous envoyer des informations locales ou régionales.

Vous pouvez également leur communiquer des informations régionales qui seront diffusées à tous les adhérents de la région.

Des rencontres sur un week-end pourront être organisées. Faites-leur des propositions.

Pour l'instant ils ne sont que 5 ! Mais peut être que certains d'entre vous vont se proposer.

 <p>Francis ARNAL Région Occitanie <a href="mailto:arnal.francis@bbox.fr">arnal.francis@bbox.fr</a></p>	 <p>Jean-Pierre BOULET Région Hauts de France <a href="mailto:webmaster@uccf-ffacc.fr">webmaster@uccf-ffacc.fr</a></p>
 <p>Marcel CROSLAND Région Centre départements 45, 28, 41 <a href="mailto:crosland.marcel@free.fr">crosland.marcel@free.fr</a></p>	 <p>Thierry GIRARD Départements 03, 23,42, 63 et 71 Contact : <a href="mailto:girardthierry03@gmail.com">girardthierry03@gmail.com</a></p>
 <p>Roland ROUSSEAU Région Aquitaine <a href="mailto:rousseau_roland@sfr.fr">rousseau_roland@sfr.fr</a></p>	

### La protection juridique

Dans votre cotisation annuelle de 33 euros, 9 euros sont destinés à votre protection juridique soit 0,024€ par jour !

#### Rapide résumé

- Elle couvre le camping-car et tous les véhicules de l'équipage, quel que soit leur nombre.
- Elle peut intervenir :
  - o - dès l'achat du véhicule, dans le cadre de sa garantie contractuelle, légale ou du vice caché.
  - o - en cas d'accident, de litige ou de panne, aussi bien mécanique que touchant l'un des éléments équipant le véhicule (frigo, etc.) ou sa structure.
  - o - si une réparation est mal faite, incomplète, non pérenne ou si vous faites monter un accessoire qui ne fonctionne pas correctement.
  - o - en cas de litige avec le vendeur ou l'acheteur de votre véhicule.
- Elle tentera d'abord d'aboutir à une transaction mais pourra nommer un expert ou un avocat.
- Elle est indépendante de la Défense Pénale et Recours et ne fait pas double emploi avec cette garantie. Elle peut intervenir pour défendre vos droits à l'encontre de votre propre assureur Auto.

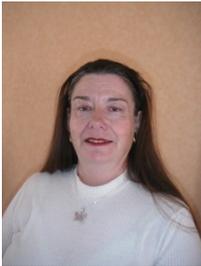
**La durée de garantie court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, sans tacite reconduction**, comme l'adhésion à l'un des Clubs de la FFACCC. Sa cotisation annuelle est payable en même temps que la cotisation au Club.

L'intégralité du contrat est disponible sur le site de l'UCCF :

<https://www.uccf-ffacc.fr/medias/files/1-guide-de-l-assistance-et-de-la-protectionjuridique-mars-2019.pdf>

Si vous n'avez pas Internet vous pouvez demander le contrat à Gisèle, ou à Daniel.

## MOT DU PRÉSIDENT DE LA FFACCC



Cette année 2020 est bien particulière...

Ce n'est pas le Président de la FFACCC qui va s'adresser à vous aujourd'hui mais la Vice Présidente, car malheureusement au moment où ces lignes sont écrites, il est encore hospitalisé après avoir subi une intervention chirurgicale sévère. Il va bien.

En 2020, tout ce qui faisait la vie habituelle d'un camping cariste a été chamboulé. Nous avons tous connu depuis le Printemps, du fait de la crise sanitaire, un mode de vie inédit entre confinement aussi bien en France qu'à l'étranger, sorties et voyages annulés ou reportés, assemblées générales de l'UCCF et de la FFACCC annulées, Forum des voyages annulé, Euro CC annulé, le Salon du Bourget annulé, etc.

Une pensée est adressée à tous ceux qui ont subi la maladie, eux-mêmes ou dans leur famille et tous les membres du Comité Exécutif de la FFACCC se joignent à moi pour un souhait très fort : qu'aucun de vous ne soit touché par la COVID 19 dans les jours, semaines ou mois à venir et que 2021 voit la fin de cette pandémie qui à l'heure actuelle sévit encore.

2020, c'est aussi la démission de votre Président récemment élu.

C'est avec beaucoup de dévouement que votre Trésorier, Luigi Bianchi plébiscité par tous les membres du CA, a accepté au pied levé de nouveau le poste de Président qu'il avait quitté l'an dernier. Qu'il en soit grandement remercié, la vie de l'UCCF a pu continuer sans interruption grâce à lui.

A la FFACC aussi, il a fallu dans l'urgence se mobiliser. Notre Trésorière Jocelyne LEBLANC, dont l'état s'est brusquement aggravé, nous a quittés à la suite d'une longue maladie contre laquelle elle luttait pied à pied depuis des mois tout en n'ayant pas abandonné son rôle clef vis-à-vis de notre Fédération. Un nouveau trésorier, Patrick LABLANCHE, a dû être coopté pour reprendre le flambeau là où elle l'avait laissé. Qu'il soit remercié de son implication.

Tout en restant chez eux, les membres du Comité Exécutif et des commissions n'ont pas baissé les bras, ils ont continué à mener leurs actions chacun dans le cadre de ses fonctions, comme par exemple l'organisation de la « sortie Paris » qui a dû être déprogrammée en 2021, l'aide à la création de Clubs ou d'aires de services, l'accueil d'un nouveau Club dès janvier prochain, la lutte au sein du CLC contre les arrêtés municipaux illégaux édictés par les municipalités qui refusent le stationnement des camping cars, le suivi sans faille des dossiers de Protection Juridique, l'augmentation du nombre des partenaires accordant des réductions aux adhérents, etc.

Dans le champ des bonnes nouvelles, vous avez pu découvrir le nouveau site de la FFACCC, nettement rajeuni, plus convivial, de nouvelles rubriques, une mise à jour très suivie, quantité de renseignements utiles en plus de vos rubriques habituelles et bien d'autres choses encore... N'hésitez pas à aller le consulter sur [www.ffaccc.info](http://www.ffaccc.info). Une équipe très dynamique le fait vivre.

Une nouvelle équipe également s'occupe de notre communication : des informations (info-FFACCC), des newsletters plus régulières, la présence de la FFACCC par l'intermédiaire de ses Clubs dans les salons régionaux etc. Un grand merci à tous ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps et mettent leurs compétences au profit de tous les adhérents.

Enfin, vous avez tous pu parcourir le nouveau « Vadrouille », plus agréable, plus varié et remis au goût du jour par Claudine COUSIN. Merci, merci, merci à elle. C'est votre magazine, n'hésitez pas à partager vos coups de cœur, vos bons plans, vos articles. Toutes ses rubriques vous sont ouvertes.

La FFACCC, c'est vous, c'est nous, c'est nous tous. Adhérez, ré-adhérez, faites adhérer vos proches, vos amis, vos voisins, les camping- caristes de rencontre... Plus nous serons nombreux, plus nous serons représentés et plus nous aurons d'impact sur la vie future de notre mode de loisirs.

Au plaisir de vous retrouver sur les routes de France et d'ailleurs.

M. Madeleine Couturier  
Vice Présidente de la FFACCC  
13 Octobre 2020

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE POINT DE LA SITUATION**

Le film des évènements :

1<sup>ère</sup> séquence :

Dans la Lettre n°20 du mois d'octobre 2019, nous vous annonçons la tenue de l'Assemblée Générale à Chauvigny du 23 au 26 avril 2020 avec les prolongations prévues du 26 au 29 avril. Parfaitement organisée par nos amis Irène et Pierre Bernier vous étiez nombreux à avoir répondu présents au mois de février 2020. Cette Assemblée générale portait sur l'exercice de l'année 2019

**Et puis .....**

Devant les évènements liés au Coronavirus (appellation de l'époque !!!) le doute et les inquiétudes se sont installés, parfaitement justifiés !

Le bureau a donc pris la décision d'annuler la tenue de cette Assemblée Générale !  
Sage décision puisque le confinement fut déclaré quelques jours plus tard.

2<sup>ème</sup> séquence :

Où et quand faire cette assemblée générale ?

Pour des raisons « techniques » il était impossible de la reporter en septembre-octobre à Chauvigny. La décision fut prise de profiter de l'Assemblée générale de la FFACCC et du Forum des voyages pour faire notre assemblée générale à Autun. Cette Assemblée générale portait sur les exercices des années 2019 et 2020 !

3<sup>ème</sup> séquence :

Après consultation du comité exécutif de la FFACCC l'annulation du Forum et de l'AG de la FFACCC est annoncée par le Président de la FFACCC, et donc...annulation de notre Assemblée Générale !

4<sup>ème</sup> séquence :

**QUE FAIRE ?**

Nous n'avons plus d'Assemblée générale ni pour 2019, ni pour 2020

Il est trop tard pour chercher un nouveau lieu, de nouvelles dates et ...incertitude quant à l'avenir. Notre club est une association loi 1901. Que disent les textes officiels concernant les Assemblées Générales et que disent nos statuts et notre règlement intérieur ?

1 - En raison du Covid19 il est possible d'organiser une A.G. par visio-conférence !!! Notre webmaster nous dit très vite que cela apparaît impossible à réaliser : très coûteux, très difficile à organiser : comment réunir en même temps plus de 1300 personnes par Internet ? Que feront les personnes qui n'ont pas internet ? Abandon de cette solution.

2 – Vote par correspondance : impossible, ce n'est ni dans nos statuts ni dans notre règlement intérieur

3- Nous découvrons que la tenue d'une Assemblée Générale annuelle n'est pas obligatoire car nous ne sommes pas reconnus d'utilité publique et cela n'est pas spécifié dans nos statuts et règlement intérieur !

**DÉCISION :**

Il y a nécessité de revoir certains articles des statuts et du règlement intérieur afin de ne pas se retrouver dans pareille situation de blocage. Ces modifications seront présentées et discutées lors de la prochaine Assemblée Générale.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
LE POINT DE LA SITUATION  
SUITE...**

**L'AVENIR :**

Les 4 membres du bureau se sont réunis le 6 octobre (voir le CR complet page 9)

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2021 « rattrapage » 2019 et 2020  
**Elles devraient pouvoir se tenir à Lapalisse (Allier)  
du 26 au 28 mars 2021****

Compte tenu de la situation actuelle et de l'incertitude quant à l'avenir, nous avons pris la décision de faire une réunion réduite dans le temps et dans son déroulement.

Il n'y aura probablement pas le traditionnel repas de gala ; sans doute un apéritif de bienvenue.

Déroulement prévu :

Vendredi 26 mars : arrivée des équipages

Samedi 27 mars : matin : à définir - après-midi : Assemblées générales

Dimanche 28 mars : départ des équipages.

Probablement possibilité de faire, de façon personnelle, des circuits de visite proposés par l'Office de Tourisme.

Nous sommes actuellement en rapport avec la municipalité de Lapalisse.

Dès que possible nous vous donnerons confirmation par mail et courrier postal pour ceux qui n'ont pas d'adresse électronique.

A l'ordre du jour de ces Assemblées générales :

- Assemblée générale extraordinaire : modification des statuts et du règlement intérieur, ceci afin de pouvoir permettre, éventuellement, de tenir une assemblée générale en pouvant voter par correspondance.
- Assemblée générale ordinaire : rapports d'activités et financiers (exercices 2019 et 2020) ; renouvellement du bureau ; autres points à définir.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021**

Elle portera sur l'exercice 2021 qui se terminera au 31 août 2021.

Nous pensons qu'elle se déroulera vers les mois d'octobre ou novembre 2021. Les dates, lieux et déroulement sont à l'étude. Là encore vous serez informés dès que possible.

**A vos agendas !**

**En souhaitant vivement que la situation sanitaire s'éclaircisse sérieusement  
et que nous nous retrouvions tous en bonne santé.**

**Alors ...prenez soin de vous !!!!**

**Respect des consignes,**

**Masques, gestes barrières, gel hydroalcoolique, rencontres en nombre réduit,...**

## L'état des finances du club.

Les bilans financiers des années 2019 et 2020 devaient être présentés lors des Assemblées Générales, hélas annulées.

Ils ont été validés par notre commissaire au compte Michel AUFAURE.

Ils seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale de Lapalisse

Néanmoins, il nous a semblé important de vous les communiquer dès à présent.

### UCCF: Compte de résultats saison 2018/2019

Période du 31/08/2018 au 31/08/ 2019

Dépenses		Recettes	
Cotisation FFACCC	20945,00	Adhésions	14 250,00
Protection Juridique	11223,00	Ré-adhésions	28 082,50
Frais de dossiers	1013,00	Frais de dossiers	1 510,00
AG UCCF- Euro CC - Forum	22248,39	AG -Euro CC-Forum	31 790,00
Boutique FFACCC	317,64	Boutique FFACCC	145,00
Boutique UCCF	1435,00	Boutique UCCF	968,00
Frais de déplacements	710,00		
Frais secrétariat + Pub	7594,29		
Frais de Banque	414,81		
Agrément Voyage	117,74		
	<b>66018,87</b>		<b>76 745,50</b>
		<b>Solde Positif</b>	
		<b>10726,63</b>	

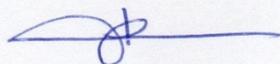
Le solde positif provient essentiellement des résultats positifs de nos 2 grosses manifestations 2018: Euro CC d'Avignon et Forum des voyages d'Avoine: 8702€

**Le fichier Excel comptabilité:**

Cela représente 397 lignes d'un programme Excel de comptabilité, et 190mm de feuilles papier

Vérifié et accepté le 8 octobre 2020

Michel Aufaure



## L'état des finances du club.

### UCCF: Compte de résultats saison 2019/2020

Période du 01 sept 2019 au 31 aout 2020

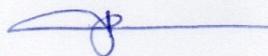
Dépenses		Recettes	
Cotisation FFACCC	21516,00	Adhésions	14 461,62
Protection Juridique	12195,00	Ré-adhésions	27 527,04
Frais de dossiers	1821,00	Frais de dossiers	1 343,50
AG UCCF- Euro CC - Forum	715,00	AG -Euro CC-Forum	1 072,50
Boutique FFACCC	1901,35	Boutique FFACCC	170,00
Boutique UCCF	827,30	Boutique UCCF	75,00
Frais de déplacements	1322,25	Pub lettres	814,94
Frais secrétariat + Pub	6757,75		
Frais de Banque	375,69		
		Virement sur compte dépôt	6 000,00
	<b>47431,34</b>		<b>51 464,60</b>
		<b>Solde Positif</b>	
		<b>4 033,26</b>	

**Le fichier Excel comptabilité:**

Cela représente 38 lignes d'un programme Excel de comptabilité, et 140mm de feuilles papier

Vérifiée et acceptée le 8 octobre 2020

Michel Dufaux



## Réunion de bureau du 06 octobre 2020

Présents : Luigi BIANCHI, Jean-Pierre RUELLÉ, Daniel COUREL, Gisèle LAPRÉVOTE.

**STATUTS, Règlement Intérieur** : En tant qu'association Loi 1901 non déclarée d'utilité publique, l'UCCF n'est pas tenue à une Assemblée Générale annuelle. Nos statuts et notre règlement intérieur ne prévoient pas une AG annuelle. Seuls les comptes doivent être approuvés au cours des AG. Le bilan de fin d'année sera présenté dans la Lettre Info de l'UCCF à paraître au mois de novembre 2020.

Lors de la prochaine AG :

v Modification des Statuts au cours de la prochaine AG : nous prévoyons les différentes possibilités de vote : physique, par correspondance ou par voie électronique. Jean-Pierre revoit et réécrit la durée des mandats.

v Modification du Règlement Intérieur, le vote par correspondance sera mis en place en fonction de l'évolution des possibilités.

**Prochaine Assemblée Générale** : si la situation sanitaire le permet, et en fonction des possibilités de la commune, nous envisageons le samedi 27 mars 2021 à LAPALISSE (03). Les bilans des exercices 2019 et 2020 seront présentés. Pas de repas, peut-être un apéritif de bienvenue et visite du château et voir avec l'OT la possibilité d'un itinéraire découverte en individuel. Frais de dossier à prévoir. Jean Pierre contacte la municipalité et l'Office de tourisme de LAPALISSE.

En projet pour les prochaines AG, le week-end qui précède l'AG de la FFACCC et le Forum des voyages pour 2021 et une sortie UCCF au printemps 2022.

v Bureau : les mandats de Luigi et Gisèle sont terminés, ceux de Jean-Pierre et Daniel se termineront en 2023. Des appels à candidatures ont déjà été faits et seront renouvelés sur les convocations.

**Contrôle des comptes** : Luigi a rendez-vous le 8/10/20 avec Michel AUFAURE.

**Helloasso** : Après une phase de test pour les ré-adhésions, les adhésions sont aussi possibles. Luigi enregistre les adhésions et les ré-adhésions par internet. Il transmet les listes de ré-adhésions à Daniel si nécessaire et les adhésions à Nathalie Woisselin, secrétaire de la FFACCC.

Nous demandons à Jean-Pierre BOULET de rendre la saisie des coordonnées obligatoires. Côté positif, il n'y a plus d'erreur d'adresse mail.

Ce nouveau dispositif a du succès : plus de 100 ré-adhésions à ce jour ! (environ 40, l'an passé à la même date)

**Mailing de Narbonne Accessoires** : pour envoi aux clients NA fin octobre début novembre, Jean-Pierre contacte Céline RAPICAULT, chargée de la communication.

v Gisèle prépare et envoie à Jean-Pierre le modèle de bulletin d'adhésion à imprimer à partir du mailing. Elle recevra les nouvelles adhésions.

v Le bulletin pour l'adhésion en ligne ne sera accessible que par le lien envoyé aux clients NA.

v Luigi demande à Alain CLAVIER d'envoyer à NA la liste de tous les adhérents FFACCC. Le mailing ne sera pas envoyé aux adhérents FFACCC.

v Salons NA : Daniel et Gisèle donnent leurs disponibilités pour y participer.

**Matériel** : 2 flammes, 1 roll-up et des banderoles. Plus simple que chaque membre du Bureau ait son matériel. Jean-Pierre s'occupe de compléter la collection.

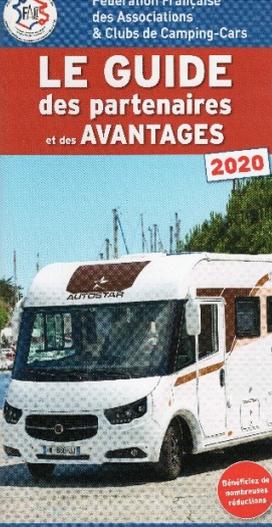
**Lettre Info de l'UCCF** : envoi par courrier à tous les adhérents. J.P. s'occupe des publicités.

La secrétaire  
Gisèle Laprèvote

## L'UCCF - La FFACCC

 <p><b>Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars</b> <b>FFACCC</b> Espace Danton - 3 rue Danton 92240 MALAKOFF numéro vert : 0800.800.158 Membre de : l'Automobile Club et de la FICM Matr. Voyages N° IM075100284 - Assur. MACIF N° 15195976 <b>CARTE DE MEMBRE</b></p>	<p><b>La carte FFACCC</b> Vous avez reçu une carte du modèle ci-contre. Cette carte est permanente, et à <b>actualiser chaque année</b> à l'aide d'une petite vignette millésimée que vous recevez lors de la ré-adhésion. Elle est strictement personnelle. Au dos figure votre numéro d'adhérent, votre club l'UCCF et vos coordonnées.</p>	 <p><b>Union des Camping-Caristes de France</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Prénom NOM</b></p> <p style="text-align: center;">Adhérent n°</p>	<p><b>Le badge</b> Il est donné lors de votre première participation à l'Assemblée Générale de l'UCCF-FFACCC. Vous devrez le conserver et le porter lors de tous les rassemblements. C'est le signe de reconnaissance et d'identification, indispensable lors de nos rencontres (UCCF - FFACCC-FICM)</p>
 <p><b>Les timbres fédéraux</b> Vous les recevez lors de votre ré-adhésion ou adhésion. Le petit est à coller sur votre carte, le grand sur votre pare-brise ou votre plaque bleue FICM</p>		 <p><b>Les autocollants</b> Fiers d'appartenir à la seule fédération 100% camping-cariste et à son club le plus important ! Alors ne nous cachons pas ! Vous n'aimez pas coller sur la carrosserie, collez sur une vitre !</p>	

	<p>Le magazine de la Fédération qui paraît 2 fois par an : fin mars (<b>envoyé à partir du fichier des adhésions et des ré-adhésions au 31 janvier</b>) et à l'occasion du Salon du Bourget (envoyé à partir du fichier des adhésions au 31 juillet).</p> <p>Vous n'avez pas reçu Vadrouille ? Nous pouvons vous l'envoyer par mail. Le demander à Gisèle, votre secrétaire UCCF ou à Luigi votre Président. Ou vous pouvez le télécharger sur notre site ou celui de la FFACCC. C'est l'équipage Claudine et Alain Cousin, de l'ACCRÉPA qui se charge bénévolement de la rédaction et de la mise en page à partir des envois des clubs.</p>
--	--

	<p>Chaque année, en février, vous recevez <i>le guide</i> qui recense les partenaires de la FFACCC et les avantages octroyés. <b>Attention : L'envoi se fait à partir de la liste des adhérents au 15 janvier, date imposée par le routeur.</b> <b>Posséder le guide en version papier, c'est plus pratique dans le camping-car ! raison de plus pour ré-adhérer rapidement !</b></p> <p><i>Sur présentation de votre carte FFACCC à jour, vous obtenez des avantages financiers en France, mais aussi en Suisse, Portugal, Espagne, Grèce, Maroc, Italie, Biélorussie etc.</i> <i>Ceci pour des campings, restaurants, commerces divers, accessoiristes, voyagistes, musées, autoroute etc.</i> <i>Vos 33 euros d'adhésion sont bien vite remboursés !!!</i></p> <p>Le nombre de partenaires augmente en permanence et de ce fait, seule la liste sur le site de la FFACCC est constamment à jour. Nous vous invitons à la consulter : <b><a href="http://www.ffacc.info">www.ffacc.info</a> - rubrique partenaires.</b></p> <p><i>Si dans votre région vous connaissez des activités, commerces ou tout autre domaine pouvant intéresser les camping-caristes contactez-nous. !</i> <i>Nous transférerons au responsable du partenariat qui prendra contact avec les intéressés !</i></p>
---	---

	<p><b>INFO-FFACCC</b> Nouveau depuis 2018, INFO-FFACCC regroupe diverses informations concernant le camping-car. INFO-FFACCC est diffusé sous forme de newsletter à tous les adhérents de l'UCCF et de la FFACCC qui ont fourni une adresse mail ! C'est donc rapide et d'actualité ! Vous le retrouvez ensuite dans Vadrouille, mais c'est beaucoup moins rapide ! <b>Alors si vous ne l'avez pas fait, n'hésitez pas ! communiquez-nous votre adresse mail. Nous vous garantissons qu'elle ne sera utilisée que par l'UCCF et la FFACCC</b></p>
---	---

## L'UCCF dans les salons du camping-car

Salon du camping-car de Cavailon : 10 au 13 septembre 2020

Grâce au partenariat conclu par Jean-Pierre RUELLÉ avec le groupe Narbonne-Accessoires, j'ai tenu un stand



sur le salon du camping-car de Cavailon qui s'est tenu du 17 au 20 septembre 2020 dans la halle du MIN. Le stand était très bien situé, dans le hall d'entrée desservant deux espaces d'exposition, et les exposants sympathiques. Période de contrainte sanitaire oblige, il fallait porter un masque. Je vous laisse imaginer la contrainte, en plus de la difficulté de se faire entendre et comprendre. J'ai donc demandé si le port d'une visière était autorisé. C'est devenu plus facile

Au cours de ce salon, j'ai distribué environ 250 flyers de l'UCCF avec bulletin d'adhésion. J'ai enregistré 3 adhésions sur le Salon. On pourrait

penser que c'est inefficace. Cependant, il faut savoir que j'ai rencontré une majorité de futurs acheteurs et le plus important, dans ce cadre-là, n'est-il pas de se faire connaître ? Gisèle LAPRÉVOTE

Présence dans d'autres salons :

Jean-Pierre Ruellé a tenu le stand UCCF au Salon d'Alès du 31 octobre au 3 novembre 2019, et de Narbonne du 4 au 8 mars 2020.

Notre présence était prévue sur d'autres salons. Mais ils furent tous annulés.

D'AUTRES SALONS A VENIR : les dates n'étant pas encore confirmées nous vous informerons avec les mailings Infos UCCF.

	<p><b>L'avez-vous collé sur votre véhicule ?</b></p> <p><b>Sur la carrosserie</b></p> <p><b>Ou sur une vitre</b></p> <p>C'est un signe de reconnaissance</p> <p>C'est aussi un signe de publicité</p>
--	---

### CARTES POUR LES CAMPINGS :

« carte CCI » : nous ne la diffusons plus

« Camping Key Europe » : en raison de difficultés rencontrées, l'Automobile Club ne la diffuse plus.

« Camping Card ACSI » : C'est une carte de réduction acceptée dans 3330 campings de 21 pays européens.

Les tarifs réduits pratiqués hors « haute saison » sont de 12 à 20€ pour 2021. (inclus emplacement du CC, 2 adultes, 6A, douches) Parfois gratuité pour les enfants.

Avec la carte, vous recevez 2 guides regroupant les campings appliquant les tarifs.

Possibilité de commander en même temps l'application pour votre téléphone mobile.

<https://www.campingcard.fr/information-supplementaire/commander-la-campingcard-acsi/>

Nous vous déconseillons la formule « abonnement » difficile à annuler si vous décidez d'abandonner une année suivante.

ATTENTION :

1 - tous les campings inspectés par ACSI que vous trouvez sur leur site <https://www.eurocampings.fr> ne pratiquent pas les tarifs réduits.

2 – ne confondez pas la carte ACSI avec la carte de la FFACCC

N'oubliez pas que votre carte FFACCC vous donne droit à des réductions dans des campings en France et à l'étranger.  
Voir votre Guide des partenaires !

### COURRIER ELECTRONIQUE :

Pour être certain de recevoir les courriers électroniques (newsletter) de l'UCCF et de la FFACCC :

Dans votre carnet de contacts inscrivez :

l'adresse électronique de l'UCCF : [contact@uccf-ffacc.fr](mailto:contact@uccf-ffacc.fr)

l'adresse électronique de la FFACCC : [contact@ffacc.fr](mailto:contact@ffacc.fr)

ainsi vous serez sûr que ce que nous vous envoyons ne partira pas automatiquement dans les indésirables ou les spams.

### CONNEXION A LA PARTIE « ADHÉRENT » DU SITE UCCF

Pour vous connecter à cette partie il vous faut

- votre identifiant : c'est votre numéro d'adhérent (sur votre carte FFACCC) et les 3 premières lettres de votre nom de famille. Exemple pour l'équipage Dupont : 12345DUP
- votre mot de passe : il n'y a que vous qui le connaissez. Si vous l'avez oublié suivez les instructions qui s'affichent sur l'écran.
- Vous avez des difficultés : contactez directement le webmaster Jean-Pierre BOULET  
[webmaster@uccf-ffacc.fr](mailto:webmaster@uccf-ffacc.fr)

### 43ème EURO CC

Organisé par LLIEURE CAMPER CLUB CATALUNYA il devait avoir lieu à AMPOSTA (Tarragone Espagne).

La situation sanitaire a contraint les organisateurs à l'annuler

Pour 2021, il n'y aura pas d'Euro CC. L'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire empêche de prévoir une organisation qui est très lourde !

**Statuts de l'association « Union des Camping - Caristes de France » U.C.C.F.**  
(Modification approuvée lors de l'AG extraordinaire du 20/05/2017)

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre « Union des Camping-Caristes de France » Cette association a vocation d'adhérer à la Fédération des Associations et Clubs de Camping-Cars dite « FFACCC » conformément à l'article 7 des statuts de cette fédération

**Article 2 - But**

L'association UCCF a pour but de permettre à ses adhérents de participer de façon permanente à la promotion et à la défense de la pratique des loisirs en camping-cars dans le cadre des actions de la FFACCC et de mettre à leur disposition les services fédéraux que propose celle-ci.

**Article 3 - siège**

Le nouveau siège social de l'UCCF est fixé chez le secrétaire en exercice de l'Association :  
268 avenue Général de Gaulle –  
30330 – CONNAUX »

**Article 4 - durée**

La durée de vie de l'UCCF est limitée à celle de la FFACCC.

**Article 5 - Composition**

L'association se compose de :

Membres fondateurs : quatre membres de droit représentant la FFACCC selon l'article 7a

Membres actifs ou adhérents

Membres d'honneur

**Article 6 - admission**

Pour être membre adhérent de l'UCCF, il faut être agréé par le bureau qui statue sur les demandes d'admission ou réadmission présentées. L'association n'est pas tenue à de justifier sa décision.

**Article 7 - qualité de membre**

**7 a** Sont membres de droit à qualité : le président et les deux vice-présidents de la FFACCC, le président du club adhérent FFACCC (ou son représentant), désigné ponctuellement suivant le secteur d'organisation des réunions.

**7 b** Sont membres actifs, les personnes qui ont versé la cotisation prévue pour l'année civile en cours. Le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

**7 c** Sont membres d'honneur toutes personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Sur proposition du CA leur désignation est soumise à l'approbation de l'AG. Ils sont dispensés de la part UCCF de la cotisation. Ils ne participent pas aux votes.

**7 d** Sachant que conformément au règlement intérieur de la FFACCC, chaque adhérent d'un club affilié à la FFACCC est membre de la FFACCC, une carte de membre numérotée lui étant délivrée, lors des sorties qu'il organise il est admis par l'UCCF que chaque adhérent de l'un des autres clubs affilié à la FFACCC et donc membre de la FFACCC est considéré comme ayant demandé et obtenu le titre de « membre de droit » de l'UCCF sans autre cotisation que celle du club auquel il a choisi d'adhérer. Ce titre ne donne aucun droit de vote dans le club, ne permet pas d'assister à son AG, ne lui reconnaît la qualité d'adhérent de ce club exclusivement durant les voyages et/ou sorties que le club pourrait être amené à organiser et auquel le membre de droit participerait après avoir accepté le titre.

**Article 8 - démission radiation**

La qualité de membre se perd par : démission, décès, non paiement de la cotisation annuelle. La radiation est prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, après que l'intéressé ait été invité, par lettre recommandée, à se présenter ou à défaut de fournir les raisons de son comportement par réponse écrite recommandée.

**Article 9 - les ressources de l'association**

Les ressources de l'association sont le montant des droits d'entrée et de cotisation ainsi que tous dons, subventions, vente de produits en rapport avec les buts et toutes autres ressources autorisées par la législation en vigueur. Il est tenu à jour une comptabilité en recettes et dépenses.

**Article 10 - conseil d'administration et bureau**

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 8 membres.

Les sièges sont ainsi répartis :

- quatre pour les membres du comité directeur de la FFACCC qui sont automatiquement à qualité membres du CA de l'association

- quatre représentants élus des membres adhérents. La durée des fonctions des administrateurs élus est de quatre ans, renouvelables.

Le CA choisit parmi les membres élus, un bureau renouvelable par quart, composé de : un président, un secrétaire, un trésorier, un trésorier adjoint.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement. Il sera procédé au remplacement définitif lors l'assemblée générale à venir. Les remplacements se terminent à l'échéance du mandat des membres substitués.

Le bureau assure la mise en œuvre de la politique et l'administration générale de l'association. Il peut associer des membres de l'association en raison de compétences reconnues. Leur rôle sera défini dans le RI.

#### **Article 11 - Réunion du conseil**

Le CA se réunit au moins une fois l'an sur convocation du président de l'association ou à la demande d'au moins trois de ses membres. Chaque membre du CA ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Les décisions sont prises à la majorité. En cas de partage, la voix du président de la FFACCC est prépondérante.

#### **Article 12 - Assemblées Générales**

##### **12a Dispositions communes**

Les Assemblées Générales sont ouvertes à tous les membres de l'UCCF. Elles se réunissent sur convocations individuelles adressées par le Président, à chaque membre un mois au moins avant la date de la réunion. Elle comportera un ordre du jour fixé par le CA

Les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires et peuvent ou non se tenir le même jour ; une convocation unique pouvant être adressée aux membres de l'Association pour assister aux deux Assemblées.

Les membres ne pouvant y assister peuvent se faire représenter par un mandataire adhérent de l'Association en renvoyant un pouvoir.

Les pouvoirs non nominatifs seront répartis entre les membres présents. Les pouvoirs nominatifs ne peuvent excéder 3 par porteurs.

Les votes ne peuvent porter que sur les points préalablement fixés à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les votes peuvent avoir lieu à main levée ou à scrutin secret si la demande en est faite par au moins l'un des membres présents

Le bureau des Assemblées est celui du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont établis par le secrétaire et consignés sur le registre spécial, côté et paraphé.

##### **12b Assemblée générale ordinaire**

Le président expose la situation morale de l'association, le trésorier rend compte de la gestion. Chaque bilan est soumis à l'approbation de l'AG. Il est procédé au remplacement des membres sortant du CA par bulletin secret. Sont également de sa compétence : adopter le règlement intérieur proposé par le CA, orienter des objectifs, et mise en adéquation avec le projet de budget prévisionnel de l'UCCF.

##### **12c Assemblée générale extraordinaire**

Elle est réunie en cas de nécessité, sur décision du CA ou sur la demande de la moitié plus un des membres de l'association, pour statuer sur les sujets qui sont de sa seule compétence : Modification des statuts ou dissolution de l'association.

#### **Article 13 – Dissolution**

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par les 2/3 au moins des membres présents ou représentés au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet. Les biens résultant de la liquidation seront dévolus à une association après ratification lors d'une AG extraordinaire.

#### **Article 14 - Règlement intérieur**

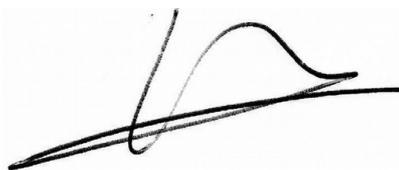
Un règlement intérieur est établi par le CA, qui le fait approuver par l'AG suivante. Il fixe ou explicite les points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

#### **Article 15 - Obligations**

Tout adhérent, par le fait de l'apposition de sa signature au bas du bulletin d'adhésion ou du paiement de la cotisation annuelle, s'engage à respecter en tous points les présents statuts et le règlement intérieur.

Le président : Luigi BIANCHI

Le secrétaire : Jean-Pierre Ruellé



**Règlement intérieur de l'Association :**  
**« Union des Camping caristes de France » U.C.C.F.**  
Adopté lors de l'Assemblée Générale du 26 04 2014

**Article 1<sup>er</sup> : Siègne social**

Le siège social est fixé au domicile du président en exercice ou d'un membre élu du bureau de l'association, en exercice. Il fait l'objet à chaque changement d'une déclaration en Préfecture.

**Article 2 : Services fédéraux**

Les services fédéraux prévus à l'article 2 des statuts sont :

- la revue fédérale « Vadrouille en camping-car »
- la protection juridique automobile (conseils et / ou défense)
- l'entraide aux voyages
- la mise à disposition optionnelle de cartes de camping ou autre
- la participation aux sorties organisées sous l'égide de la FFACCC
- la participation, en tant qu'invité, aux sorties de clubs affiliés à la FFACCC, sur demande et après accord du Président du club organisateur
- les remises et avantages consentis par les partenaires de la fédération

Liste non exhaustive liée au fonctionnement statutaire de la FFACCC.

**Article 3**

Il est recommandé d'apposer de manière visible sur son camping-car les signes d'appartenance : macarons U.C.C.F. et F.F.A.C.C.C. ainsi que la plaque bleue de la F.I.C.M.

**Article 4**

La participation à l'assemblée générale est conseillée. Le vote par procuration est possible. Les pouvoirs sont répartis selon l'article 12a des statuts. Pour être pris en compte, ils doivent être retournés dans les délais fixés, avec d'éventuelles remarques, suggestions et propositions.

**Article 5**

Les Membres du Bureau sont défrayés de leurs frais, après accord du président et sur présentation de justificatifs. Une somme forfaitaire annuelle est allouée par le CA UCCF pour participation aux frais d'utilisation et d'entretien du matériel personnel (informatique et téléphone .....), petits déplacements de fonctionnement.... Les frais de déplacements en camping-car sont remboursés sur la base du barème kilométrique en vigueur à la FFACCC. Les frais de déplacements pour se rendre à l'assemblée générale de l'UCCF ne sont pas remboursés.

**Article 6**

Le bureau pourra s'adjoindre tout membre adhérent de l'association (art.10) pour des tâches ponctuelles ou non, nécessitant des connaissances spécifiques. Les personnes ainsi cooptées ne sont pas membre du CA, mais peuvent après autorisation d'engagement et présentation de justificatifs bénéficier du remboursement de leurs frais

La présidente : Géralde Martin

Le secrétaire : Alain Angibert



# Une étape, une rencontre, un souvenir...

## LE GUIDE DES ETAPES EN CAMPING-CAR

**Tarif amical**

27 € au lieu de 30 €



**+ 2050** fermiers,  
vignerons et artisans  
vous invitent à faire éta

**200**  
nouvelles  
étapes

**10 000**  
emplacements  
gratuits



**Nouveau !**

l'Appli mobile GPS France Passion

**france-passion.com**

### BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2021  
MARS 2021 - PÂQUES 2022

### Tarif Amical UCCF-FFACCC

Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion\*

Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et souhaite renouveler mon adhésion

Mon N° de carte d'invité :

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>

**Je règle 27 €** (au lieu de 30 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.  
Livraison en Mars 2021. Après Mars, livraison sous 5 jours.

\* à lire sur france-passion.com

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

FFACCC - UCCF 09/20

## LA RÉ-ADHÉSION

RAPPEL : l'adhésion est pour l'année civile : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Si vous avez adhéré avant le 31 août 2020, votre adhésion prendra fin au 31 décembre !

Donc pour bénéficier à nouveau des avantages offerts, pensez à ré-adhérer

- Soit en utilisant le bulletin ci-contre
- Soit directement en ligne sur le site de l'UCCF <https://www.uccf-ffacc.fr/pages/vie-du-club/nouvelle.html>

Le paiement par carte est entièrement sécurisé.

### POURQUOI VAUT-IL MIEUX RÉ-ADHÉRER AU COURS DU DERNIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE ?

1 – Pas d'interruption de votre contrat Protection juridique

2 – Vous recevrez les deux Vadrouille de mars et septembre sur papier

3 – Vous recevrez le Guide des partenaires, sur papier

4- Vous bénéficiez d'une réduction de 5 euros sur un abonnement France Passion

Mais, bien sûr, ce n'est pas une obligation...

L'essentiel, c'est de ré-adhérer !

Renouveler votre adhésion c'est être solidaire des actions menées par l'UCCF et donc la FFACCC en faveur de la défense de notre mode de loisirs.

Certaines de ces actions sont relayées au niveau européen par la FICM (Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes) dont vous faites partie puisque vous êtes adhérent à la FFACCC.

**Nous sommes concernés par les menaces concernant la circulation des véhicules Diésel. Réservoir GPL : Total vient d'interdire le remplissage de nos réservoirs ! Si vous êtes concernés, envoyez-nous un mail pour protester! Ce sera très utile pour étayer le dossier !**

Vous rencontrez des interdictions de stationnement qui vous semblent abusives :

Vous nous les signalez en nous envoyant photos et arrêtés municipaux.

Nous transmettrons ce dossier au CLC (Comité de Liaison du Camping-car) organisme habilité à conduire des actions jusqu'en justice au besoin. Marie-Madeleine Couturier (vice-présidente de la FFACCC) est également vice-présidente du CLC.

Vous avez des soucis importants avec votre camping-car, votre concessionnaire, le constructeur, la protection juridique est là pour prendre votre dossier en charge. Géralde Martin vous aidera à construire votre dossier.

Alors, seule l'union fait la force et nous en avons besoin.

Alors n'hésitez pas : Ré-adhérez ! Merci !

**Si vous avez adhéré depuis le 1<sup>er</sup> septembre ou si vous avez déjà ré-adhéré, vous êtes enregistré pour l'année civile 2021. Ne tenez pas compte du bulletin de ré-adhésion.**



# Bulletin de Ré-adhésion 2021

**Union des Camping Caristes de France**

<https://www.uccf-ffaccc.fr>  
[contact@uccf-ffaccc.fr](mailto:contact@uccf-ffaccc.fr)

**À n'utiliser que si vous étiez adhérent UCCF en 2020.**

N° d'adhérent

M. – Mme (1) Nom : ..... Prénom : .....

M. - Mme (1) Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Adresse E- mail : .....@.....

<b>Adhésion à l'UCCF( 8€ Club+ 16€FFACCC+ 9€Protection juridique)</b>	<b>33.00 €</b>
Je désire recevoir une plaque bleue(1)	10.00 €
Je désire recevoir un autocollant FFACCC « vitre »(1)	1.50€
Je désire recevoir un autocollant FFACCC « carrosserie »(1)	1.50€
<b>TOTAL à régler</b>	<b>.....€</b>

**Par chèque à l'ordre de U.C.C.F. que j'adresse avec ce bulletin à**

**Gisèle LAPRÉVOTE**

**Secrétaire UCCF**

**866 Route de Verlin - 73170 TRAIZE.**

**Tél : 04.79.65.95.27 Mail : gis-laprevote@hotmail.fr**

Date :      Signature Obligatoire :

**Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite adressée au secrétariat de notre club et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques.

En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : [presidence@uccf-ffaccc.fr](mailto:presidence@uccf-ffaccc.fr)

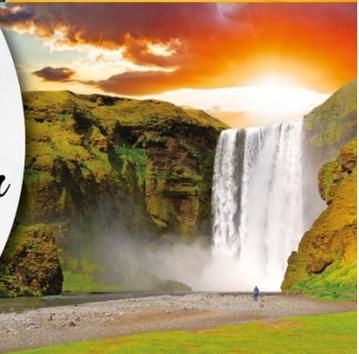
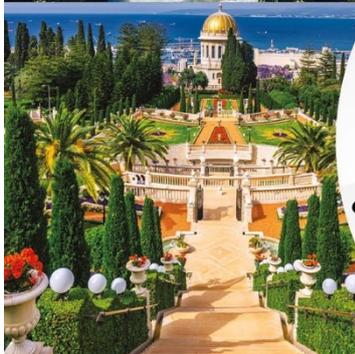
(1) Rayer la mention inutile

**Attention : Si vous étiez adhérent de l'UCCF avant 2020 et non adhérent en 2020, vous devez ajouter 5€ de frais de dossier soit : 38€ au lieu de 33€**

Siège social : UCCF-FFACCC -268 avenue général de Gaulle – 30330 - CONNAUX

Site UCCF : <http://www.uccf-ffaccc.fr>

WWW.ORCADA-VOYAGES.COM  
contact@orcada-voyages.com  
04 76 49 17 68



*L'autre façon de partir  
en camping-car*



CONTACT@ORCADA-VOYAGES.COM - ZA PERCEVALIERE 38170 SEYSSINET-PARISSET

ORCADA VOYAGES ZA PERCEVALIERE Bât 14A 38170 SEYSSINET-PARISSET - Tél. 04 76 49 17 68 - contact@orcada-voyages.com - www.orcada-voyages.com  
SAS au capital de 7500 € - RCS Grenoble : 498 509 504. FR 81 498 509 504 000 11 - Code APE : 7911 Z - Immatriculation n° IM038100034 - Garantie financière : APST- RCP : Allianz